

Nanterre, le

12 JUL. 2022

Arrêté n° 2022-DAJA-041

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 22.004 du 30 mars 2022 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Dans l'attente de l'arrivée du nouveau Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et du recrutement d'un Directeur des Prestations, du Financement et du Budget, en cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services, délégation de signature est donnée aux agents de la Direction des Prestations, du Financement et du Budget.

Direction des Prestations, du Financement et du Budget

1. Délégation de signature est accordée à **Madame Sabine Serre**, Directrice adjointe des Prestations, du Financement et du Budget, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine Serre, Directrice adjointe des Prestations, du Financement et du Budget, délégation de signature est accordée aux **agents**

désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

3. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) correspondances relatives au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, des contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

4. Protection des personnes vulnérables

- a) actes relatifs à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou qui risquent de l'être ;
- b) actes relatifs à la prévention et à la protection des adultes vulnérables ;
- c) actes relatifs à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ;
- d) contrats de prestations et actes relatifs à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement personnalisé (MASP) ;
- e) prestations et aides relatives à l'intervention de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;
- f) signalements au Procureur de la République et saisines de toute nature dans le cadre de la protection des personnes vulnérables.

5. Prestations relatives aux consultations et actions de prévention médico-sociales

- a) prestations, actes médicaux et paramédicaux et leur facturation, actes relatifs aux consultations et actions de prévention médico-sociales en matière de PMI ou de planification familiale ;
- b) actes à caractère médical et paramédical y compris la communication aux usagers de leur dossier personnel.

6. Allocation BBdom Hauts-de-Seine

- a) toutes décisions relatives à l'allocation BBdom Hauts-de-Seine (accord, refus, suspension...) et le versement des prestations y afférentes ;
- b) actes relatifs à l'allocation BBdom Hauts-de-Seine, à l'exception de ceux relatifs aux recours gracieux et contentieux.

7. Prestations d'aide sociale légales et facultatives

- a) décisions individuelles d'attribution des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative ;
- b) décisions relatives aux recours gracieux en matière d'aides sociales légales et facultatives ;

- c) décisions d'inscription hypothécaire ou portant mainlevée d'hypothèque.

8. Revenu de solidarité active

- a) toutes décisions relatives à l'allocation (ouverture du droit à l'allocation, montant, suspension, remise de dettes, créances...);
- b) contrats et actes relatifs aux mesures d'accompagnement sociales et socio-professionnelles définies par le Programme Départemental d'Insertion (PDI).

9. Aide à la mobilité

- a) Titre Améthyste :
 - décisions et actes concernant les usagers ;
 - correspondances avec les prestataires et fournisseurs de services ;
 - actes relatifs au suivi des conventions ;
 - tout document relatif aux recours gracieux concernant les titres Améthyste.
- b) Programme d'aide à la mobilité (PAM) :
 - actes relatifs au PAM ;
 - bons de commandes relatifs au PAM ;
 - tout document relatif aux recours gracieux concernant le PAM.

10. Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)

- a) décisions individuelles relatives aux aides prévues au titre du FIJ ;
- b) contrats et conventions relatifs au Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ).

11. Programme départemental d'aides financières individuelles (PDAFI)

- a) décisions relatives aux aides prévues par le Programme départemental d'aides financières individuelles (PDAFI) ;
- b) contrats et conventions relatifs au Programme départemental d'aides financières individuelles (PDAFI).

12. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

- a) décisions relatives au FSL, y compris les remises de dettes ;
- b) contrats de prêts ou d'accompagnement social lié au logement.

13. Dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV).

- a) décisions individuelles relatives au dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV) ;
- b) contrats, conventions relatifs au dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV).

14. Partenariats

- actes relatifs au suivi et à l'évaluation des conventions avec les acteurs concourant à la mise en œuvre de la politique sociale et médico-sociale départementale, notamment les CLIC, les coordinations gérontologiques et les associations œuvrant en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

15. Droits d'accès au dossier social ou médico-social

- a) actes relatifs aux droits d'accès au dossier social ou médico-social concernant les décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision, d'ajournement ou de refus des prestations sociales, médico-sociales et/ou d'insertion ;
- b) décisions relatives à l'exercice du droit d'accès au dossier social ou médico-social par l'utilisateur concernant les décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de

révision, d'ajournement ou de refus des prestations sociales, médico-sociales et/ou d'insertion.

16. Contrôles et lutte contre la fraude

- actes relatifs aux contrôles de mise en œuvre et d'utilisation des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative relevant de la compétence du Département.

2.1. Service Gestion des Droits et des Prestations

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 a), 11 a), 12, 13 a), 15 et 16

- **Monsieur Arnaud Bodin**, Chef du service Gestion des Droits et des Prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud Bodin, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 1, 2, 3, 4, 7, 15 et 16

- **Madame Christine Lanel**, Cheffe de l'unité Instruction et Versement des prestations aux bénéficiaires pour les aides à Domicile ;

Rubriques 1, 2, 3, 4, 7, 15 et 16

- **Madame Ségolène Dumaine-Polti**, Cheffe de l'unité Instruction et Versement des prestations aux bénéficiaires pour les aides à l'Hébergement ;

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 a), 11 a)

- **Madame Muriel Dauphin**, Cheffe de l'unité Versement aux établissements et services ;

Rubriques 1, 2, 3, 4, 9, 15 et 16

- **Monsieur Kévin Sériné**, Chef de l'unité Aides à la mobilité ;

Rubriques 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 a), 11 a), 12, 13 a), 15 et 16

- **Madame Françoise Bouteillé**, Cheffe de l'unité Remboursements ;

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 15 et 16

- **Monsieur Fabrice Touzard**, Référent des dispositifs de l'unité Aides financières et gestion des droits.

2.2. Service Financement, Budget, Gestion des marchés et conventions

Rubriques 1, 2, 3, 4, 10 b), 11 b), 13 b), 14 et 16

- **Monsieur Benoît Sembeille**, Chef du service Financement, Budget et Gestion des conventions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît Sembeille, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 1, 2, 3, 14

- **Madame Suzy Martinel**, Cheffe de l'unité Budget ;

Rubriques 1, 2, 3, 4, 10 b), 11 b), 13 b), 14 et 16

- o **Madame Anne Ghio**, Cheffe de l'unité Conventions, financements et marchés.

2.3. Service Contrôle, Recours et Accès aux Dossiers des Usagers

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 15 et 16

- o **Madame Yamina Abdelmoumène**, Cheffe du Service Contrôle, Recours et Accès aux Dossiers des Usagers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yamina Abdelmoumène, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 15 et 16

- o **Monsieur Alexandre Da Silva**, Chef de l'unité Recours et accès aux dossiers des usagers

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Georges Siffredi

Pour Ampliation

Eric Donnart

Directeur des Services Juridiques et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.